



Salariés protégé élu Cse Cgt

Par **TFWDOM**, le **05/09/2020** à **09:08**

Bonjour, je suis salariée protégée élue au CSE CGT. Suite à une alerte faite de ma part de fait d'harcèlement par une collègue de travail et ma Supérieure hiérarchique mon employeur a mis en place une enquête employeur. Mon employeur propose une mobilisation que j'ai refusée cependant la proposition est devenue une obligation. Quel sont les risques ? Et les recours ?

Par **P.M.**, le **05/09/2020** à **09:13**

Bonjour,

Ce sujet devrait être transféré en Droit du Travail...

Je ne sais pas ce que vous entendez par "mobilisation" ou cela ne me revient pas...

Par **TFWDOM**, le **05/09/2020** à **09:33**

Je viens de le transférer en droit du travail. La "mobilisation" indiqué par leurs soins est un changement d'établissement.

Par **P.M.**, le **05/09/2020** à **09:42**

A mon avis, vous n'êtes pas forcée d'accepter un changement d'établissement même si cela ne constituerait éventuellement qu'un changement des conditions de travail, mais vous êtes salariée protégée...

Je vous conseillerais, pour cette raison, de vous rapprocher de l'Inspecteur du Travail...